



.....Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1)

Numéros de téléphone fixe : / / / / et portable : / / / /



Autorise mon fils, ma fille (Nom et Prénom) :.....

Né(e) le : En classe de : à participer aux activités de l'association sportive (AS) du Collège LES AULNES (entraînements, compétitions, etc...) :

- ESCALADE (1)
- TENNIS DE TABLE (1)
- RUGBY (1)
- ATHLETISME (1)
- HANDBALL (1)

Intervention médicale ou chirurgicale nécessaire. (2)

Droit à l'image

Autorise les organisateurs et dirigeants de l'UNSS, les professeurs EPS à prendre des photos et/ou films où pourrait figurer mon enfant dans le cadre des entraînements et des matchs de l'UNSS (2).

Autorise la diffusion de celles-ci au sein du collège, auprès des Partenaires de l'UNSS. Presse locale, Site Internet UNSS et publications de l'UNSS (2).

(En cas de refus de la famille, le jeune devra se signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés).

Assurance

J'ai pris connaissance des garanties proposés par la MAIF (assureur UNSS) concernant la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre de l'Association Sportive.

Je souhaite bénéficier de la garantie IA+ Sport (garanties supplémentaires), cotisation de 11 € supplémentaire

- OUI NON

La cotisation est fixée à 35 € par enfant. Cette somme sert à payer la licence à l'UNSS (organisme de tutelle), l'assurance (MAIF), les frais de déplacements sur les lieux de compétition (Compagnies de car...) et le matériel prêté aux adhérents.

Je souhaite acheter le t-shirt de l'Association Sportive au prix de 8€.

- OUI NON



Les chèques seront libellés à l'ordre de : L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LES AULNES

- Chèque Espèce

Remettre l'ensemble des pièces dans une enveloppe, renseignée du Nom, du Prénom, de la classe et de l'activité choisie par l'élève. Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription ni la pratique de votre enfant.

Fait le, à.....

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Rayer en cas de refus d'autorisation

Signature

Droit à l'image

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Assurances & le Règlementaire

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer, dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

